

# La Vesancière

N° 100 - XXVI<sup>e</sup> année

Janvier 2022



*Bonne Année !*

2022

## FONCTIONNEMENT DU BULLETIN MUNICIPAL « La Vesancière »

### Parution

4 fois par an : janvier , avril , juillet, octobre

### Réception des articles

À la mairie ou

auprès d'Éliane Jonker 06 88 57 52 15 - jonker.eliane@gmail.com

Vos articles, photos, annonces... sont les bienvenus pour la prochaine parution jusqu'au

30 mars 2022

### Distribution

#### Conseillers municipaux

Dès réception, merci de distribuer les bulletins dans les 3 ou 4 jours maximum (impératif de dates)

## Calendrier des animations du 1<sup>er</sup> trimestre 2022

***Du jeudi 20 janvier au samedi 19 février***

***RECENSEMENT***

***Mercredi 2 février***

***PEVV***

***Assemblée générale à 20h30***

***Samedi 12 février***

***PEVV***

***Sortie raquette nocturne***

***Mercredi 16 mars***

***CLAV***

***Assemblée générale à 20h***

***Mercredi 16 mars***

***MAIRIE***

***Les cafés Ambulants à 14h30***

***Dimanche 10 avril***

***1<sup>er</sup> tour de l'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE***

***Dimanche 24 avril***

***2<sup>ème</sup> tour de l'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE***



# LES VOËUX DU MAIRE

**Chers Vesanciens et Vesanciennes,**

C'est avec regret que cette année, encore, nous ne pouvons vous accueillir dans notre maison communale pour la traditionnelle cérémonie des vœux, c'est pourquoi je vous adresse ces quelques mots.

Le bilan de l'année ne peut se faire sans prendre du recul face à la pandémie de la COVID-19 qui nous touche encore et qui a un impact sur la vie de chacun de nous.

Je souhaite que nous ayons une pensée particulière pour tous ceux, qui partout dans le monde, ont succombés à ce virus. Je pense également à nos amis et leur famille de notre petite communauté qui nous ont quittés en début d'année et lors de ce funeste mois d'août.

Le déploiement de la vaccination sur tout le territoire et notamment dans le Pays de Gex nous permet de combattre efficacement la tempête sans oublier évidemment les gestes barrières.

Merci à tous nos concitoyens qui discrètement mais efficacement veillent sur leurs voisins les plus fragiles en cette période si anxiogène.

Comme sur tout le territoire, notre commune a connu une augmentation très significative de demandes de logements. Conséquence du COVID, nombreuses sont les familles qui essaient de s'éloigner des zones trop denses. Dans le Pays de Gex, Vesancy leur apparaît comme un havre de paix intéressant.

Avec la mise en place du nouveau PLUIH, les dossiers d'urbanisme se multiplient et les chantiers fleurissent un peu partout dans le village, mais rassurez-vous, nous avons des garde-fous. Notre village, bien qu'il doive prendre toute sa place dans le paysage gessien, ne sera pas la nouvelle zone à bétonner.

Cette attractivité nous apporte son lot de nouvelles familles et nous les accueillerons dans un proche avenir, avec plaisir, lors d'une cérémonie pour les nouveaux arrivants.

Notre école, toujours aussi dynamique sous l'impulsion de son directeur et de tout le personnel d'éducation, a pris possession de nouveaux outils informatiques afin de poursuivre la mise en œuvre de projets pédagogiques reconnus par la labellisation « Ecole innovante ».

L'accroissement de la population nous oblige à une réflexion sérieuse sur le devenir de notre école communale. En effet, les locaux ne seront plus adaptés à la hausse des effectifs que nous prévoyons dans les prochaines années. La commission scolaire va rapidement prendre le dossier à bras le corps.

Nos associations reprennent peu à peu leurs activités. Merci à leur responsable et leurs membres qui chacun dans leur domaine, essaient de resserrer le lien social qui est mis à mal pendant cette période compliquée.

Merci à l'équipe municipale et au personnel communal. Mes remerciements vont en particulier à mes adjoints Françoise Fontaine et Gilles Billion qui, chacun dans leur rôle, ont accompli un excellent travail.

Merci à la police municipale et à la gendarmerie qui veillent à notre tranquillité et que nous sollicitons régulièrement pour des problèmes récurrents de trouble à l'ordre public.

Des travaux d'amélioration des bâtiments ont été réalisés tout au cours de l'année :

- réfection des escaliers et du dallage de l'accès de la classe des petits,
- réfection du préau de la cour du château avec installation d'un défibrillateur,
- création de l'issue de secours de la classe des grands, le permis de construire si difficile à obtenir ayant enfin été accepté,
- installation d'une paroi amovible à la salle Baltazar,
- et un nombre important de petits travaux exécutés par Yohann sous l'œil avisé de Gilles BILLION, notre adjoint aux travaux.

# LES VOËUX DU MAIRE

La mise aux normes des transformateurs électriques a permis la mise en place de l'extinction de l'éclairage public de 23h à 5h du matin, permettant une économie certaine tout en participant, à notre petite échelle à la transition écologique.

Les travaux d'enfouissement de la ligne HT se poursuivent, occasionnant quelques désagréments. La société SBTP nous a fait part de la gentillesse et de la compréhension qu'a fait preuve la grande majorité des habitants du village. Merci à vous.

Cette année, pour la 1<sup>ère</sup> fois depuis près de 50 ans en collaboration avec la Réserve Naturelle, l'ONF, le Parc du Haut Jura et la SEMA, une dizaine de génisses ont passé l'été à la Vesancière. L'expérience s'avérant positive, nous allons nous engager sur une démarche à plus long terme. Merci Florent.

Déception pour le déploiement final de la fibre optique annoncé pour l'année 2021. Les engagements n'ont pas été tenus ... aujourd'hui, l'entreprise INEO a été mandatée par le SIEA pour effectuer les travaux. Ils se dérouleront à partir de mars 2022, dès lors que la phase étude sera terminée.

Ô château a ouvert ses portes.

Sur la place du village, Julie, Roberto et Marie Laure nous ont proposé d'excellentes grillades et autres « planches » cet été. Je ne peux que vous encourager à leur rendre visite et à découvrir la carte d'hiver.

Je n'oublie pas également notre sympathique boulanger « Chris'Ambule » qui par la qualité de ses produits a su séduire de très nombreux habitants.

## Les perspectives pour l'année 2022

De nouvelles perturbations sont prévues cette année, causées par :

- la fin du chantier d'enfouissement de la ligne haute tension,
- le fibrage définitif et complet du village par le SIEA,
- la sécurisation de la traversée du village sera améliorée. Aux vues du nombre de véhicules traversant la commune matin et soir, en partenariat avec le conseil général, des travaux seront entrepris sur la RD35.

Pour pérenniser l'installation du bétail sur le pâturage de la Vesancière, des travaux vont être réalisés cet été. Comptant sur l'aide efficace de la SEMA ainsi que de la RNN, un dossier est en préparation et sera présenté au prochain comité de pilotage de la Réserve ce printemps. Il sera comme vous pouvez vous en douter compléter par une demande de subvention.

Afin de diminuer les coûts de fonctionnement, une pompe à chaleur sera installée courant mars au château. C'est la société Activ Energie qui a remporté le marché. Merci à l'État et au Département qui nous ont accordé une subvention de 40% pour cette réalisation. Nous rejoignons également un groupement d'achat coordonné par le SIEA. La fourniture d'électricité débute dès le 1<sup>er</sup> janvier de cette année.

Une étude pour l'aménagement des abords du château va être lancée. Nous avons à ce jour signé une convention avec le CAUE pour répondre aux différentes problématiques qui doivent être intégrées dans cette réflexion. Le chemin est encore long pour cette réalisation :

- achat de terrain avec conditions suspensives nécessitant une éventuelle modification du règlement du PLUIH,
  - phase d'étude préalable portant sur un état des lieux avec relevés topographiques,
  - phase esquisse,
  - phase avant-projet qui sera confiée à la société Archigraph.
- Tout cela accompagné de dossiers de demandes de subventions.

Évidemment pour pouvoir investir faut-il en avoir les moyens. Nous espérons que la reprise de l'activité de la carrière en mode ISDI soit effective dans le courant de l'année.

Mille mercis à l'Agglo, à son président, à son vice-président à l'urbanisme et à son personnel dévoué d'avoir fait aboutir la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUIH. Maintenant le dossier est sur le bureau des agents de l'État. On espère que tout se passera bien.

Mesdames, Messieurs, Chers amis, au nom de tout le conseil municipal et en mon nom, je vous souhaite une très belle année 2022 ! Qu'elle vous apporte santé, moments de joie et bonheur en famille !

Bernard MUGNIER

# MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE

## HORAIRES MAIRIE et PERMANENCE

Du lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h  
Mardi de 18h à 19h30

**Permanence  
du maire et des adjoints :  
uniquement sur rendez-vous**

Tél : 04 50 41 53 55

mail : [mairie@vesancy.fr](mailto:mairie@vesancy.fr)

Web : [www.vesancy.fr](http://www.vesancy.fr)

## ETAT CIVIL

### *Naissances*

Sanaya Eyono 2 septembre 2021

Isaac Rowe 30 décembre 2021

(Petit-fils de Patrick et Donna Rowe)

### *Pacs*

Déborah Gillot & Jessica Bonnamy

14 octobre 2021

### *Mariage*

Cédric Berthon & Charlotte Deléglise

17 décembre 2021

## Principales décisions prises par le conseil municipal lors des séances du 2 novembre et 7 décembre 2021

### URBANISME

#### Déclarations préalables

Place du Château - Mme Agnès Crochat - changement d'une porte : *avis défavorable*

285 route du Creux - M. Vincent Schneuwly - réfection des volets et changement de portal : *avis favorable*

55 place de la Batteuse - M. Dimitri Villard - changement des menuiseries : *en cours d'instruction*

145 route de la Combette - ALP CONFORT - installation d'un poêle à granulés avec sortie toit : *avis favorable*

257 rue du Château - M. Adrien Oriez - mur de clôture : *en cours d'instruction*

244 rue du Château - Mme Nelly Nickles - création d'une fenêtre de toit : *en cours d'instruction.*

#### Permis de construire

114 route de la Chapelle - M. Quentin Fontaine - réhabilitation d'une ferme en maison d'habitation : *en cours d'instruction.*

145 bis route de la Combette - M. et Mme De Antoni - habitation de 117, 50 m<sup>2</sup> dans structure existante : *avis favorable*

Chemin de la Rasette - M. Ivan Lopez - maison individuelle de 197m<sup>2</sup> : *en cours d'instruction.*

73 chemin de Pochet - M. Jean Barbar - agrandissement de 2 portes-fenêtres et de la terrasse : *avis défavorable.*

Rue de la Fruitière - SCCV Yannick Crozet - 10 maisons individuelles : *en cours d'instruction.*

# Mairie Mairie Mairie Mairie Mairie

## Régularisation d'un échange parcellaire entre les conjoints SEILER et la Mairie

A la suite de la procédure d'échange foncier faite en 2017 entre la Mairie et les conjoints SEILER, il a été constaté que cet échange n'a pas été transmis aux hypothèques de Nantua.

Il est donc nécessaire de reprendre la procédure pour acter l'échange.

Pour ce faire, un géomètre expert (Cabinet Barthélémy-Blanc de Saint-Genis-Pouilly) a été mandaté pour réaliser un plan de division qui sera par la suite transmis aux hypothèques.

**Lors d'une prochaine séance, il sera présenté le plan de division qui sera soumis au vote du Conseil Municipal.**

## Création d'un lieu-dit « en Beule »

A la suite des discussions relatives à la vitesse et sécurité routière au sein de la commune, il est proposé de créer un Lieu-dit au niveau de la ferme « En Beule », sur la Route Départementale 15h, afin de pouvoir diminuer la vitesse à 50 km/h.

A la suite de cette décision, le département de l'Ain sera consulté pour appliquer l'abaissement de la vitesse.

**Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents et représentés, la création du lieu-dit « En Beule » et autorise le Maire à effectuer les démarches et à signer tous les documents afférents à la création du lieu-dit.**

## FINANCES

### Assujettissement au régime fiscal de la TVA de la Délégation de Service Public (DSP) Château

Suite à un échange avec les services du Trésor Public, le trésorier nous a indiqué que l'activité exercée dans le cadre de la DSP exploitation et gestion du Point Rencontre et gestion des salles du château constitue une activité entrant dans le champ d'application de la TVA.

En effet, au vu des prévisions des recettes constituées à terme par le loyer du Point Rencontre et le versement des loyers à hauteur de 75%, les produits retirés de la DSP ne sont pas considérés comme un « loyer symbolique ». A ce titre, les loyers devront tous être soumis à la TVA, au taux de 20%.

**Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés :**

**Opte pour l'assujettissement au régime fiscal de la T.V.A. à effet rétroactif au 13 novembre 2020 pour l'activité relative à la DSP Château, à déclaration trimestrielle**

**Autorise le Maire, à accomplir les formalités nécessaires auprès de l'administration fiscale et à procéder aux opérations comptables nécessaires qui en découlent.**

### Modification des tarifs de location des salles dans le cadre de la DSP

Lors du conseil municipal du 02 mars 2021, une nouvelle grille tarifaire pour la location des salles du château a été approuvée. Les tarifs de cette grille avaient été élaborés pour une occupation des salles proche de 100% de leur capacité d'accueil. Or, les réservations actuelles et les demandes de réservations récentes nous montrent que les événements ne se font plus à 80-100 personnes mais plutôt à 30-40 personnes. En gardant les tarifs tels qu'approuvés en mars dernier, l'attractivité des salles n'est pas celle attendue du fait d'un coût par invité trop élevé.

Il est donc proposé de réviser les tarifs weekend pour les non-résidents (tableau ci-dessous).

Les paramètres suivants doivent être pris en compte pour l'élaboration des tarifs :

- le chauffage est un des plus gros postes de dépenses pour la mairie. Un test est en cours pour évaluer le coût du chauffage et comment il s'intègre dans le tarif de location,

# MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE

- les frais de ménage pour lesquels la mairie perçoit 75% du tarif réduit (324 €TTC pour Laforest + commun / 114€ pour Balthazar / 438€ pour l'ensemble). Ce sur quoi s'applique une TVA à 20%

## Location weekend (du vendredi soir au lundi matin)

	Tarifs Résident	Tarifs Association de Vesancy	Tarifs Non-Résident
Salle Laforest	880€	Gratuit 1/an salle Laforest seule ou les 2 salles	2200€ --> 1 800€
Les deux salles	1040€		2600€ --> 2 000€

## Location journée en weekend (inchangé)

	Tarifs Résident	Tarifs Association de Vesancy	Tarifs Non-Résident
Salle Laforest	560€	Gratuit 1/an salle Laforest seule ou les 2 salles	1 400€
Les deux salles	640€		1 600€

## Location journée en semaine (du lundi au jeudi) (inchangé)

	Tarifs Résident	Tarifs Association de Vesancy	Tarifs Non-Résident
Salle Laforest	Priorité à la salle de la Cure	Gratuit 1/an salle Laforest seule ou les 2 salles	600€
Les deux salles			800€

Rappel (inchangé par rapport à la dernière délibération) :

- pas de possibilité de louer seulement la salle Balthazar
- l'espace traiteur est automatiquement inclus avec la location de salle
- les tarifs comprennent le forfait ménage (uniquement pour les non-résidents)
- les tarifs incluent la mise à disposition d'une partie de la cour du château pour l'organisation des apéritifs les samedis après-midi jusqu'à 19h30
- La caution demandée est de 2500€

Les locations pour les associations de Vesancy (1/an le weekend) et la mairie ainsi que les locations à l'occasion de funérailles sont consenties à titre gratuit.

**L'assemblée délibérante, à l'unanimité des présents et représentés, modifie les tarifs pris par délibération n°20\_2021 et définit les nouveaux tarifs de location du weekend pour les non-résidents tels que présentés ci-dessus.**

## Participation aux frais de fonctionnement de l'école Jeanne d'Arc

Comme chaque année, l'école Jeanne d'Arc sollicite la commune de Vesancy pour sa participation aux dépenses de fonctionnement des classes élémentaires et maternelles de l'établissement.

Depuis la loi du 26 Juillet 2019 et l'abaissement de l'âge de l'instruction dès 3 ans, la prise en charge de ces dépenses est également obligatoire pour les classes de maternelles.

Ces dépenses sont obligatoires dans 3 cas :

- l'inscription de l'enfant est due aux obligations professionnelles des parents, lorsqu'ils résident dans une commune qui n'assure pas directement ou indirectement la restauration ou la garde d'enfants ;
- l'inscription de l'enfant est due à l'inscription d'un frère ou d'une sœur dans un établissement scolaire de la même commune ;

# Mairie Mairie Mairie Mairie Mairie

- l'inscription de l'enfant est due à des raisons médicales.

Pour l'année scolaire 2021-2022, 3 enfants de Vesancy sont scolarisés en primaire à l'école Jeanne d'Arc :

**Considérant** qu'en 2020, le coût des dépenses de fonctionnement pour l'école de Vesancy est de 204,92 € par enfant. Le montant de la participation dû à l'école Jeanne d'Arc est donc de 614,76 €.

**L'assemblée délibérante, à 5 voix Pour, 3 voix Contre et 2 Abstentions décide de verser une participation à l'école Jeanne d'Arc de Gex pour la prise en charge des frais de fonctionnement d'un montant de 614,76 €, correspondant aux dépenses de fonctionnement de 3 enfants à l'école de Vesancy.**

## TRAVAUX

### Convention avec le CAUE pour l'aménagement des espaces publics autour du château

En séance du 06 Avril 2021, le Conseil Municipal a délibéré pour étudier l'aménagement des espaces publics autour du château.

Aujourd'hui, il est proposé de signer une convention de mission d'accompagnement pour la réflexion sur l'aménagement de ces espaces avec le CAUE.

Cette mission d'accompagnement vise la formulation d'orientations d'architecture, d'urbanisme, de paysage et d'environnement ainsi que la constitution de supports de compréhension et/ou moyens d'animation. La démarche proposée est un éclairage technique mais exclu toute mission de maîtrise d'œuvre.

La convention sera conclue pour une durée de 12 mois et une participation forfaitaire de 1 890 € sera versée par la commune pour la réalisation de cette mission.

**L'assemblée délibérante, à l'unanimité des présents et représentés, approuve le conventionnement avec le CAUE pour une mission d'accompagnement sur l'aménagement des espaces publics et autorise le Maire à signer cette convention.**

### Choix du prestataire pour l'installation de la pompe à chaleur

Par délibération en date du 06 Juillet 2021, le Conseil a choisi d'installer une pompe à chaleur, pour couvrir énergétiquement la partie réhabilitée du château et ainsi effectuer des économies d'énergie, et d'établir des devis envers des entreprises.

Parmi les 3 devis reçus, celui de l'entreprise ACTIV'ENERGY de ALLONZIER LA CAILLE (74) pour un montant de 38 586,60 € HT soit 46 300,32 € TTC a été retenue.

**L'assemblée délibérante, à l'unanimité des présents et représentés, décide de retenir la proposition de l'entreprise ACTIV'ENERGY de ALLONZIER LA CAILLE.**

## FORÊTS

### Programme de coupes 2022

Dans le cadre de la gestion des forêts des collectivités relevant du régime forestier, l'ONF est tenu chaque année de porter à connaissance des collectivités propriétaires, les propositions d'inscription des coupes à l'état d'assiette (c'est-à-dire des coupes réglées - prévues au programme de l'aménagement en vigueur - ainsi que des coupes non réglées que l'ONF considère comme devant être effectuées à raison de motifs techniques particuliers).

# Mairie Mairie Mairie Mairie Mairie

## Proposition d'Etat d'Assiette pour la campagne 2022

Forêt de : VESANCY

Parcelle	Type de coupe (1)	Volume présumé réalisable (m3)	Surface à parcourir (ha)	Année prévue doc. Gestion (2)	Proposition ONF (3)	Justification ONF (si modification)	Année décision propriétaire (4)	Mode de commercialisation					
								Vente avec mise en concurrence (sur pied)	Vente avec mise en concurrence (unité mesure)	Contrat Bois façonné	Autre vente gré à gré	Délivrance	
16	IRR	206	10,3		2022	aménagement qui vient d'entrer en vigueur		<input checked="" type="checkbox"/>					
2	IRR	214	8,6		2022	aménagement qui vient d'entrer en vigueur		<input checked="" type="checkbox"/>					
37	AS	120	3		2022	Chablis et sapins dépérissants		<input checked="" type="checkbox"/>					

(1) Type de coupe : AMEL Amélioration, EM Emprise, IRR irrégulière, AS sanitaire, RA rase, SF taillis sous futaie, TS taillis simple, RGN régénération

(2) non fixée = coupe prévue à l'aménagement sans année fixée

(3) Proposition de l'ONF : SUPP. proposition de suppression ; voir le technicien ONF pour précisions sur les motifs de report ou suppression

(4) A indiquer si différente de celle de l'ONF et à justifier dans la délibération. Si volonté de supprimer le passage en coupe, mettre "suppression"

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, approuve l'état d'assiette pour les coupes 2022 présenté ci-dessus, autorise le mode de commercialisation proposé (vente sur pied avec mise en concurrence) et donne pouvoir au Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.**

## Renouvellement certification PEFC

En 2017, la commune a renouvelé son adhésion à la certification PEFC (Programme de reconnaissance des certifications forestières) qui démontre la qualité de sa gestion durable des bois et forêts communaux.

Cette certification répond à la demande de nombreux acheteurs de bois et favorise ainsi la vente des bois. Elle permet également à la commune de percevoir des subventions au titre de certains travaux.

L'adhésion arrive à échéance au 31/12/2021. Il est proposé de renouveler cette adhésion pour la période 2022-2026 à PEFC Auvergne-Rhône-Alpes.

La participation financière pour les 5 ans est de 585,88 € TTC.

**L'assemblée, à l'unanimité des présents et représentés, décide du renouvellement de l'adhésion à la certification PEFC pour une durée de 5 ans et autorise le Maire à signer tout document afférent à cette adhésion.**

## ÉCOLE

### Dépenses scolaires pour l'année 2021-2022

L'année dernière, le Conseil Municipal avait maintenu le montant de la participation communale forfaitaire pour les fournitures scolaires à hauteur de 114 € par élève.

Il est proposé de renouveler, pour l'année scolaire 2021-2022, cette participation à hauteur de 114 € par élève pour les 43 élèves scolarisés sur la commune soit un total de 4 902 €. Ce montant sera imputé sur le budget de fonctionnement 2022 pour l'école.

D'autre part, sur la période scolaire 2020-2021, la commune avait maintenu la prise en charge du coût des activités sportives de ski et de piscine des enfants scolarisés qui n'ont malheureusement pas eu lieu du fait de la situation sanitaire.

Lors de la séance précédente, il a été voté la prise en charge de l'activité piscine à hauteur de 902 € (dont 500 € pour le transport et 402 € pour les 6 séances).

Il est également prévu de programmer à nouveau la venue d'un intervenant musique. Pour rappel, en

# MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE

2019, le coût pour 23h00 de prestation était de 1 393,80 €.

Il est donc proposé de prendre en charge les activités montagne, piscine et musique sur la base des prévisions suivantes :

- 1 000 € pour le transport pour l'activité montagne,
- 500 € pour le transport et 402 € pour les entrées (forfait avec maître nageur sauveteur), soit un total de 902 € pour l'activité piscine,
- 1 400 € pour l'intervenant musique.

Le budget total alloué pour les dépenses scolaires (fournitures + activités) pour l'année scolaire 2021-2022 serait de 8 204 € (contre 7 168,70 € en 2020-2021 et 6 126 € pour l'année scolaire 2019-2020).

**Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité des présents et représentés :**  
- **fixe le montant alloué aux dépenses scolaires pour l'année 2021-2022 à 114 € par élève,**  
- **approuve la prise en charge de l'activité piscine, musique ainsi que le transport pour l'activité montagne.**

## SOCIAL

### **Le goûter et la distribution des colis en faveur des Aînés de la commune**

Pour rappel, toute personne de plus de 65 ans et domiciliée sur la commune peut en bénéficier.

La date retenue pour l'organisation du goûter est le samedi 04 décembre 2021.

Le montant envisagé du colis est de 45 € pour un couple et 39,50 € pour une personne seule.

Pour 2021, il est comptabilisé 71 colis sur la base de 34 personnes seules et 37 couples.

**Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés :**

- Approuve le montant du colis distribué aux aînés,**
- Approuve l'organisation du goûter des aînés.**

### **Participation au Noël des résidents des EHPAD de Gex et Divonne**

L'an dernier, le Conseil Municipal a décidé de participer à hauteur de 30 € (somme proposée par l'établissement) pour les colis de Noël des personnes résidentes en EHPAD à Gex et Divonne.

Cette année encore, il est proposé de participer financièrement aux colis personnalisés préparés par le Centre Hospitalier du Pays de Gex.

**L'assemblée, à l'unanimité des présents et représentés, autorise la commune à participer financièrement à hauteur de 30 € par résident à la confection des colis de Noël des EHPAD.**

## DIVERS

### **Point sur les emplacements des containers semi-enterrés**

Comme discuté lors des conseils municipaux précédents, le Conseil souhaite ne pas installer de containers enterrés ou semi-enterrés. Cependant, Pays de Gex Agglo est revenu vers la Mairie pour proposer un échéancier de travaux concernant 3 points de collecte.

Le Maire fait un point sur les emplacements à prévoir en cas d'obligation. D'autres emplacements doivent être prévus en plus des 3 points de collecte proposés (Place de la Batteuse, Parking de la Vie Quinat et Route du Creux). Un site sur la route de Divonne et un site à l'embranchement de la Route de la Combette et du chemin de la Dizaire sont proposés.

Il est demandé de rencontrer les services de l'agglo pour faire le point sur la mise en place des containers.

\*\*\*

*L'intégralité des comptes-rendus est disponible sur le site [www.vesancy.fr](http://www.vesancy.fr) sous l'onglet « Mairie » et sur les panneaux d'affichage.*

# MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE

## CE N'EST QU'UN AU REVOIR...



Un grand merci à Maxime Guillaumin, notre sympathique secrétaire de mairie, qui nous a quitté pour relever de nouveaux défis dans une commune voisine. Maxime, tous ceux qui ont eu la chance de te côtoyer durant ces 2 années savent que tu es une belle personne et te souhaitent un avenir radieux.

Nous accueillons donc Marie-Eve Druet qui a la lourde tâche de le remplacer. Marie Eve, sympathique et dynamique personne, nous lui souhaitons pleine réussite dans ce nouveau travail et je compte sur vous tous, pour lui réserver le meilleur des accueils.

Animation réalisée par



## LES CAFES AMBULANTS

Jeux Seniors  
Intergénérationnels



Dans le cadre de "Séniors en lien"



**MERCREDI 16 MARS**  
**DE 14H30 À 16H30**  
Salle "La Cure"  
Pl. du Château - Vesancy  
Inscription et renseignements  
mairie@vesancy.fr  
04 50 56 31 08  
 Possibilité de transport !



Mamans et  
jeunes enfants  
**BIENVENUS !**

**PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE**

Les prochains RDV  
Mardi 22 Mars, à Gex



# MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE

## RECENSEMENT DE LA POPULATION DE VESANCY



**du jeudi 20 janvier au samedi 19 février 2022**

Le recensement est une enquête d'utilité publique. Il est obligatoire, confidentiel et déclaratif. Votre participation est essentielle afin de calculer, entre autre, la participation de l'État au budget de la commune.

Votre agent recenseur **Eliane Jonker** est tenue au secret professionnel et est munie d'une carte officielle.

2 façons de remplir les questionnaires :

- par internet sur le site [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr) lorsque votre agent recenseur **aura déposé vos codes confidentiels de connexion dans votre boîte aux lettres à partir du 20 janvier.**
- **Par votre agent recenseur qui vous remettra les questionnaires papier.**



### Inscription sur la liste électorale

Si vous n'êtes pas inscrit vous pouvez vous inscrire jusqu'au 04 mars 2022.

- ⇒ en ligne, grâce au téléservice disponible sur [Service-Public.fr](http://Service-Public.fr) sur présentation d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile numérisés ;
- ⇒ en mairie, sur présentation d'un justificatif de domicile, d'un justificatif d'identité et du [Cerfa n°12669\\*02](#) de demande d'inscription ;

### Procuration

Vous pouvez vous adresser toute l'année à la brigade de gendarmerie de Gex ou de Divonne.

Deux types de formulaires de procuration sont désormais disponibles :

- ⇒ un formulaire accessible sur internet ([Cerfa n°14952\\*03](#)) disponible sur les sites suivants : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R12675> ou [www.maprocuration.gouv.fr](http://www.maprocuration.gouv.fr).

Cette téléprocédure est accessible aux électeurs inscrits sur la liste électorale communale.

- ⇒ un formulaire cartonné renseigné de façon manuscrite en présence de l'autorité habilitée, composé de 2 parties détachables ([Cerfa n°12668\\*03](#)). Il est disponible auprès des autorités habilitées à établir la procuration de vote.

Le mandant et le mandataire peuvent être inscrits sur les listes électorales de deux communes différentes.

Les électeurs peuvent disposer d'un maximum de deux procurations dont une seule établie en France .

Ou deux établies à l'étranger.

## Le goûter des Aînés

*Le samedi après midi 4 décembre, le goûter offert aux Aînés par la commune a permis à certains de se retrouver dans la belle salle Laforest joliment décorée par les membres de la commission sociale.*



*Tout en étant plaisamment occupés à déguster de délicieuses rissoles, papettes et tartes aux fruits, quelle ne fut pas notre surprise quand Roger Beaudet apparut affublé d'un sac de jute sur le dos et tirant la « barotte » de Marcel David. Avec sa belle voix de stentor, il nous a fait revivre le quartier du château du temps de sa jeunesse avec les frères Maurice, la Marie Dauphiné, Esther Mugnier, Jacquet, les anciens gardes forestiers, Plassard, Romand et surtout René Malgouverné avec qui, à l'insu de sa femme, ils partageaient une bonne bouteille de Pissedru.*

*La vie pouvait être dure mais comme l'évoquait Roger, ils savaient prendre et apprécier le bon temps quand il se présentait.*

*Merci Roger pour ces souvenirs que tu sais si bien nous faire partager !*



Le **Téléthon** du vendredi 3 décembre dernier a permis de récolter

**1065 €.**

Merci ! à ceux qui ont proposé à la vente de belles et bonnes choses tels que des objets en bois fabriqués main pour l'occasion ou les délicieuses pâtisseries...

Merci ! à ceux qui les ont appréciés en les achetant ou en dégustant sur place la crociflette proposée par Ô Château au profit du Téléthon.

Merci ! à Ô Château pour la mise à disposition de son matériel et son implication pour que le Téléthon 2021 à Vesancy soit une réussite.



*Meilleurs vœux de santé !*

**BIENVENUE !**

aux après-midi de **JEUX**



*Tarot, belote... scrabble et jeux divers*

Les mercredis de 14h à 17h



Salle de la Cure



**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

**Mercredi 16 mars 2022**

**À 20 h**

**Salle de la Cure**

En raison de la situation sanitaire,  
nous vous tiendrons informer pour les **animations** à venir.

PEVV PEVV PEVV PEVV PEVV PEVV PEVV



*SORTIE RAQUETTE  
NOCTURNE*

*Samedi 12 février 2022*



**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

**Mercredi 2 février 2022  
Salle de la Cure à 20h30**

**NETTOYAGE DE PRINTEMPS**

**SAMEDI 2 AVRIL 2022**

En raison de la situation sanitaire,  
nous vous tiendrons informer quant à la maintenance de ces activités  
et dans l'affirmative des précisions vous seront communiquées en temps voulu.

**ANNONCE ANNONCE ANNONCE**

Je continue les **cours d'anglais à Vesancy**  
et il reste quelques places dans notre petit groupe bien sympathique :



- le mercredi de 18h30 à 20h  
(l'horaire peut changer si nécessaire)
- niveau juste au-dessus de débutant /  
intermédiaire  
(vous avez des bases mais manquez de pratique...)

15 euros/cours

Margriet Bussemaker

06 33 67 33 88

[margriet.bussemaker@laposte.net](mailto:margriet.bussemaker@laposte.net)

# CLASSE DES GRANDS CLASSE DES GRANDS

## La neige est arrivée !

Il a enfin beaucoup neigé. La classe des grands a construit des châteaux de neige, des igloos et des bonhommes de neige.



Nous remercions M. De Antoni pour les tas de neige qu'il a fait avec le tracteur dans la cour de l'école.

Éloi CM2 Maximilien CM2 Néo CM2

## Un nouveau serveur informatique pour la classe des grands

L'ancien serveur ne marchait plus parce que la carte mère était en panne. Comme le serveur nous sert à accéder à notre travail, la mairie nous a financé pour une nouvelle tour (unité centrale).

Nous remercions le conseil municipal pour cet achat et les 2 papas qui ont fait avec un élève de CM2 l'installation du serveur et le réglage de tous nos ordinateurs.

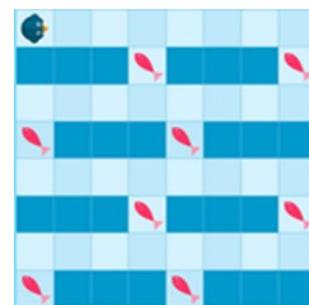
Rayan CM2 Soren CM1 Amir CM1

## Initiation à la programmation avec Tuxbot



Tuxbot est un logiciel de logique où l'on a un pingouin, des poissons, un cadre et de l'eau.

Le pingouin doit manger les poissons mais il ne doit pas tomber dans l'eau et ne doit pas sortir du cadre.



On peut fabriquer un parcours pour le faire ou on peut faire un parcours déjà fait.

Il y a des boutons (actions et sous programmes) pour programmer le déplacement de notre pingouin.

Kaly, Lélia et Livia CE1



# CLASSE DES GRANDS CLASSE DES GRANDS

## Vente au profit de l'école

Le jeudi 25 novembre 2021, une vente de fromage (Reblochon, Abondance, Tomme) a été faite par l'école de Vesancy.

Les préparations des commandes ont été réalisées par la classe des grands, la secrétaire a noté toutes les commandes de fromage, le trésorier a calculé la somme qui devait être payée par les personnes qui avaient commandé du fromage, la présidente a vérifié la somme d'argent calculée par le trésorier et tous les autres élèves ont préparé les lots commandés.



Nayeli CM2 Neela CM2

## De nouvelles créations en vente au profit de l'école

La classe des grand a fait réaliser de nouvelles tasses et des sacs.

C'est une ancienne élève qui a réalisé les nouveaux graphismes d'animaux pour les mugs.

Ces objets sont en vente auprès d'Ô Château et à la mairie.



## Jeu de nombres

Il faut faire des paquets de 10 en utilisant tous les chiffres de 1 à 9 de la grille. (Astuce : commencer par un coin.)

3	3	3	1	1	1	2	8
1	4	4	2	4	4	5	2
1	1	6	1	4	5	5	1
1	1	2	2	6	1	1	2
2	2	1	2	3	7	3	2
2	3	1	4	2	1	5	3
2	2	9	1	9	1	5	2
5	1	5	5	2	1	5	2

(Utiliser un crayon à papier pour pouvoir gommer et réessayer)

## Mots mêlés (en anglais : « the animals »)

C	A	Z	M	I	C	E	E	R	T	Y	U	I	M
R	G	O	O	S	E	Q	S	D	F	P	O	H	O
O	S	B	U	L	L	W	H	A	L	E	H	O	S
W	C	W	S	X	C	S	S	P	I	D	E	R	Q
S	H	E	E	P	V	H	H	B	F	O	B	S	U
A	I	Z	H	E	R	E	A	N	T	G	U	E	I
T	C	D	E	E	R	L	R	Y	U	I	T	O	T
P	K	Q	N	D	U	L	K	S	D	F	T	G	O
W	E	F	R	O	G	L	I	O	N	B	E	E	S
S	N	A	I	L	O	W	O	L	F	E	R	I	O
N	U	P	O	P	A	O	B	A	T	A	F	Q	M
A	F	I	S	H	T	R	I	A	N	R	L	E	E
K	O	G	A	I	N	M	E	P	O	N	Y	G	N
E	X	E	U	N	E	L	E	P	H	A	N	T	A

# Couscous aux légumes

6 personnes

préparation : 30 min

cuisson : 50min

## Ingédients pour 500 g de couscous gros grains

### Légumes vapeur

5 carottes  
3 courgettes  
2 côtes de céleri  
1 tranche de potiron  
1 gros oignon rouge  
1 petite boîte de pois chiches

### Sauce

3 cuillères à soupe d'huile d'olive  
1 cuillère à soupe de raisins secs  
1 cuillère à café de cumin en poudre  
1 cuillère à café de 4 épices  
1 cuillère à café de paprika

### Bouillon (1 litre)

3 carottes  
2 poireaux  
2 côtes de céleri  
2 oignons piqués de clous de girofle



Recouvrir la **graine de couscous** d'eau bouillante salée. Laisser absorber l'eau. Eplucher et couper les légumes (vapeur) en dés et les légumes pour le bouillon en tronçons.

Plonger dans un litre d'eau les **légumes du bouillon** dans la partie basse du couscoussier.

Saler, poivrer et faire cuire à feu moyen jusqu'à ce que le bouillon prenne un couleur ambrée (minimum 30 min.)

Travailler la graine à la main pour l'aérer avant de la verser dans partie supérieure du couscoussier.

Couvrir et laisser cuire à feu doux 15 à 20 min

Pendant ce temps, mettre les légumes dans le cuit vapeur et compter 15 min. de cuisson pour des **légumes** croquants, 20 min. pour des légumes bien cuits.

Rincer les pois chiches de la boîte et les réchauffer avec les autres légumes.

Préparer la **sauce** avec l'huile et les épices.

Quand les légumes vapeur sont cuits, arroser les de sauce et mélanger délicatement.

Servir la graine (ajouter un filet d'huile d'olive), les légumes vapeur et le bouillon à part.

On peut mettre un petit bol d'**harissa** sur la table pour ceux qui aiment plus épicé.

# RECREATION RECREATION RECREATION

*Un motard fonçait sur sa moto à 200 km/h sur une route déserte, quand il se trouve nez à nez avec un petit moineau.*

*Il fait tout ce qu'il peut pour éviter le malheureux oiseau, mais rien à faire la collision est inévitable !*

*Il voit, dans le rétroviseur, la malheureuse petite bête faire des pirouettes sur le bitume, puis tomber sur le dos, ailes étendues.*

*Pris de remords, il s'arrête, ramasse la bestiole inconsciente, achète une petite cage, et l'y installe douillettement, avec un peu de pain et une soucoupe d'eau pour quand elle se réveillera.*

*Le lendemain, l'oiseau se réveille, voit les barreaux de la cage, le morceau de pain et la soucoupe d'eau, se prend la tête entre les ailes et s'exclame:*

*« Mince ! J'ai tué le motard et me voilà en taule ! »*

*Monsieur et madame ont tous les deux la soixantaine.*

*Leur dernierenfant vient de se marier et l'heure est à la nostalgie.*

*Le soir, dans le lit, madame se fait romantique; elle retire délicatement les lunettes de son mari, et lui dit les yeux pleins d'amour:*

*- Tu sais chéri, sans tes lunettes, tu ressembles toujours au beau jeune homme que j'ai épousé...*

*Et le mari répond:*

*- Mais chérie, sans mes lunettes, toi aussi tu as encore l'air pas mal du tout!*

PROPO- SITION DE PRIX	APPAREIL DE CUISSON	STYLE DE JEAN	APPLI- QUÉES
OXYDES	OUR	BRILLE	SVELTE
CABES- TANS			
LE GALLIUM	VERSIFIAI		
	FAMEUX ANONYME		FEMME PIEUSE ET CETERA
DÉFAUT		ANCIEN PROTEC- TEUR	
PRÉNOM FÉMININ			
IL VIT AU CIEL	MISE À JOUR		
		POUR DÉSIGNER	

CONCERT NOCTURNE	COU- POLES	BONNE COPINE	RETRANS- CRITE
ELLE DE NOUVEAU	TYPES D'ÉTOILES	QUI EST À MOI	DÉMARRE LE CHANT
ITALIENNE			
DEBOUT		ET TOUT LE RESTE	
		SON DE BÉBÉ	COULEUR DES BLÉS
AGENCE SPATIALE		FEMME DE RAJAH	ALLURE
POSSI- BILITÉ		POST- SCRIPTUM	
COUPÉE AU MONTAGE	COLORE AU PINCEAU		



....portes ouvertes !